

11 janvier 2019  
Français  
Original : anglais

---

**Groupe d'experts des Nations Unies  
pour les noms géographiques**  
Session de 2019  
New York, 29 avril-3 mai 2019

### Ordre du jour annoté

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Questions d'organisation :
  - a) Adoption du règlement intérieur ;
  - b) Adoption de l'ordre du jour ;
  - c) Organisation des travaux, y compris la création d'organes subsidiaires ;
  - d) Vérification des pouvoirs des représentantes et des représentants.
4. Rapports de la présidence et du secrétariat.
5. Rapports :
  - a) Rapports des gouvernements sur la situation dans leur pays et l'état d'avancement des travaux de normalisation des noms géographiques ;
  - b) Rapports des divisions du Groupe d'experts ;
  - c) Rapports du Groupe de travail sur les noms de pays ;
  - d) Rapports sur les réunions et conférences nationales et internationales.
6. Coopération et liaison avec d'autres organisations :
  - a) Organisations internationales ;
  - b) Commission économique pour l'Afrique et Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
7. Normalisation nationale et internationale des noms géographiques :
  - a) Collecte de noms, traitement par les bureaux, autorités nationales, détails topographiques s'étendant au-delà d'une même souveraineté et coopération internationale ;
  - b) Directives toponymiques à l'usage des éditeurs de cartes et autres éditeurs, applicables au niveau international.



8. Avantages socioéconomiques, appui au développement durable, mesures d'application des résolutions prises ou envisagées et évaluation des travaux du Groupe d'experts (Groupe de travail sur l'évaluation et la mise en œuvre).
9. Questions relatives à la publicité et au financement des travaux du Groupe d'experts (Groupe de travail sur la publicité et le financement).
10. Activités de normalisation à l'échelle nationale en Afrique (Équipe spéciale pour l'Afrique).
11. Formation en toponymie (Groupe de travail sur les stages de formation en toponymie).
12. Terminologie toponymique (Groupe de travail sur la terminologie toponymique).
13. Les noms géographiques en tant qu'expressions de culture, de patrimoine et d'identité (y compris les questions intéressant les langues autochtones, minoritaires et régionales et le multilinguisme) (Groupe de travail sur les noms géographiques et le patrimoine culturel).
14. Exonymes (Groupe de travail sur les exonymes).
15. Fichiers de données toponymiques et nomenclatures (traitement de données et outils, gestion de bases de données et diffusion de données : produits et services) (Groupe de travail sur les fichiers de données toponymiques et les nomenclatures).
16. Systèmes d'écriture et prononciation (Groupe de travail sur les systèmes de romanisation).
17. Autres questions de toponymie.
18. Modalités d'organisation de la session de 2021 du Groupe d'experts.
19. Questions diverses.
20. Présentation et adoption des décisions.
21. Adoption du rapport sur les travaux de la session de 2019.
22. Élection du Bureau de la session de 2021.
23. Clôture de la session.

## **Annotations**

### **1. Ouverture de la session**

Le programme provisoire de la séance d'ouverture devrait comprendre une déclaration liminaire de la présidence de la session visant à informer le Groupe des activités menées par le Bureau pendant la période de transition et à présenter les objectifs de la session de 2019. Cette déclaration sera suivie d'une allocution de bienvenue et d'ouverture du Directeur de la Division de statistique. D'autres intervenants pourraient être ajoutés au programme de la séance d'ouverture.

### **2. Élection du Bureau**

Dans sa résolution [2018/2](#), le Conseil économique et social a adopté les méthodes de travail du nouveau Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et décidé que le Bureau élu resterait en place pour assurer la transition de 2017 à 2019.

Par ailleurs, conformément à l'article 7 du règlement intérieur du Groupe d'experts, joint en annexe à la décision 2018/264 du Conseil (voir [E/2018/INF/2](#)), le Groupe aura un Bureau dont les membres (à savoir un(e) président(e), deux vice-président(e)s et deux rapporteur(euse)s) seront élus parmi les représentantes et représentants des États Membres en respectant le principe de rotation géographique équitable et chargés d'orienter les activités du Groupe pendant et entre les sessions.

Selon l'article 8 du règlement intérieur, les membres du Bureau de la session de 2019 seront élus au début de cette session et leur mandat prendra fin au moment où commencera celui de leurs successeurs. Les membres du Bureau des sessions suivantes seront élus à la fin de la session précédant celle où ils prendront leurs fonctions. Leur mandat, renouvelable, durera le temps de deux sessions et prendra fin au moment où commencera celui de leurs successeurs. Ils pourront être réélus.

#### **Documentation**

*Aucun document requis.*

### **3. Questions d'organisation**

#### **a) Adoption du règlement intérieur**

Le règlement intérieur du Groupe d'experts a été élaboré par le Bureau conformément à la résolution [2018/2](#) du Conseil, en consultation avec les États Membres, et a été adopté par le Conseil dans sa décision 2018/264.

#### **Documentation**

Règlement intérieur (GEGN.2/2019/2)

#### **b) Adoption de l'ordre du jour**

Les points inscrits à l'ordre du jour provisoire l'ont été sur proposition du Bureau pendant la période intersessions (2017-2019). Le Conseil les a adoptés dans sa décision 2018/264.

#### **Documentation**

Ordre du jour provisoire et annotations (GEGN.2/2019/1)

#### **c) Organisation des travaux, y compris la création d'organes subsidiaires**

Le projet d'organisation et de calendrier des travaux de la session de 2019 du Groupe d'experts a été établi en application des décisions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Bureau du Groupe d'experts afin de faciliter l'examen des points de l'ordre du jour compte tenu du temps et des services dont dispose le Groupe. Le projet d'organisation des travaux et les documents de la première session continueront d'être mis à jour pendant les préparatifs de la session.

Dans sa résolution [2018/2](#), le Conseil a décidé que la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques cesseraient d'exister dans leur forme actuelle et seraient intégrés à un organe subsidiaire du Conseil qui assumerait leurs mandats respectifs. Cet organe subsidiaire serait nommé Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.

### **Documentation**

Organisation des travaux de la session de 2019 du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GEGN.2/2019/3)

Liste des groupes de travail et Équipe spéciale pour l'Afrique (GEGN.2/2019/INF/3)

#### **4. Rapports de la présidence et du secrétariat**

La présidence du Bureau et le représentant de la Division de statistique présenteront des rapports sur les activités menées pendant la période intersessions conformément aux décisions et aux résolutions sur la question, ainsi que sur les plans et priorités du Groupe d'experts pour l'avenir.

### **Documentation**

Rapport de la présidence (GEGN.2/2019/4)

Rapport du secrétariat (GEGN.2/2019/5)

#### **5. Rapports**

##### **b) Rapports des divisions du Groupe d'experts**

Le Groupe d'experts sera saisi, pour information, de rapports présentés par ses divisions linguistiques et géographiques. La présidence pourra demander qu'un de ces documents fasse l'objet d'un examen en cas de problème lié aux travaux ou à la structure de la division concernée ou aux fins de la création ou de la dissolution d'une division.

### **Documentation**

Rapports des divisions géographiques et linguistiques

##### **c) Rapport du Groupe de travail sur les noms de pays**

Le Groupe d'experts sera saisi, pour information, du rapport du Groupe de travail sur les noms de pays, comprenant une liste à jour des noms de pays. Cette liste figure dans un document de travail présenté au Groupe d'experts à chacune de ses sessions. Le Groupe de travail accepte, de façon informelle, les éventuelles révisions apportées à la liste sur la base d'informations recueillies auprès de diverses sources. Cette liste constitue une référence générale et vise à faciliter les échanges au sein du Groupe d'experts.

### **Documentation**

Rapport sur les activités menées par le Groupe de travail sur les noms de pays pendant la période intersessions (GEGN.2/2019/6)

Liste des noms de pays (GEGN.2/2019/7).

Les États Membres peuvent soumettre des documents de travail au titre de ce point.

##### **d) Rapports sur les réunions et conférences nationales ou internationales**

Le Groupe d'experts sera saisi, pour information et examen, des rapports soumis par les États Membres, et les divisions, les groupes de travail et les organes de liaison du Groupe d'experts au sujet de l'organisation et des résultats des réunions, conférences, symposiums et ateliers tenus dans le but d'échanger des connaissances, des données d'expérience et des vues sur la question de la normalisation des noms géographiques. Dans sa résolution II/19, la deuxième Conférence des Nations Unies

sur la normalisation des noms géographiques avait recommandé que chaque division propose et soumette à l'Organisation des Nations Unies un projet de programme de réunions.

### **Documentation**

Documents soumis par les États Membres, les divisions géographiques et linguistiques et les groupes de travail.

## **6. Coopération et liaison avec d'autres organisations**

### **a) Organisations internationales**

Conformément à la résolution II/33 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et à la section III h) de ses principes directeurs, le Groupe d'experts a créé des liens et est en contact avec plusieurs organisations scientifiques internationales et établissements universitaires, notamment avec l'Association cartographique internationale et le Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation. Les membres du Groupe d'experts chargés des activités de liaison feront rapport sur les interactions menées, depuis 2017, avec ces organisations et avec les entités suivantes : la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet, le Conseil international des sciences onomastiques, l'International Council on Indigenous Place Names (conseil international des toponymes autochtones), l'Organisation hydrographique internationale, l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, le Comité scientifique pour les recherches antarctiques et le Consortium Unicode. Le Groupe d'experts entamera des discussions sur les moyens d'améliorer la coopération et les échanges avec ces entités. Les échanges avec d'autres organismes internationaux pourront également faire l'objet de débats. La possibilité pour le Groupe d'experts d'instaurer une coopération officielle avec d'autres groupes internationaux sera étudiée, selon que de besoin.

### **Documentation**

Documents soumis par les organisations internationales et les personnes chargées de la liaison.

### **b) Commission économique pour l'Afrique et Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

Conformément à la résolution 2018/2, dans laquelle le Conseil a réaffirmé la nécessité d'intensifier les efforts conjoints du Groupe d'experts et du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, le premier s'attache à mettre en place des relations de travail efficaces et rationnelles avec le second, en favorisant des initiatives telles que des réunions conjointes ou la participation aux activités des groupes de travail de l'un et de l'autre. Par ailleurs, le Groupe d'experts s'est efforcé de promouvoir la création d'autorités chargées des noms géographiques en Afrique, avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le secrétariat du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Le secrétariat rendra compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de Gaborone sur les noms géographiques en Afrique et du projet de répertoire toponymique africain GeoNyms. Le Groupe d'experts sera saisi des rapports de la CEA et du secrétariat sur les travaux menés pendant la période intersessions ainsi que sur les projets de renforcement de la collaboration.

**Documentation**

Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (GEGN.2/2019/8)

Rapport de la Commission économique pour l'Afrique et du secrétariat du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (GEGN.2/2019/9)

**7. Normalisation nationale et internationale des noms géographiques****a) Collecte de noms, traitement par les bureaux, autorités nationales, détails topographiques s'étendant au-delà d'une même souveraineté et coopération internationale**

Les présentations et les débats se focaliseront sur les pratiques optimales, les nouvelles approches, les problèmes rencontrés et les solutions envisagées s'agissant de la normalisation des noms géographiques à l'échelle nationale. Il s'agit d'un vaste domaine qui regroupe plusieurs sujets : méthodes de collecte des noms (collecte sur le terrain, recherches dans les archives, production participative, enquêtes postales, propositions du public, etc.) ; traitement des noms par les bureaux (méthodes appliquées en cas de doublon, changements de noms, fusion d'unités administratives, désignations toponymiques commémoratives, désignations toponymiques multiples, dans plusieurs langues ou concernant plusieurs groupes de population, désignation des rues, etc.) ; législation, politiques et orientations à l'intention des autorités compétentes en matière de noms (lois, structure des comités, principes suivis, planification des programmes, portée des mandats, liens entre les divers organes compétents pour ce qui est de l'attribution des noms, etc.) ; noms à usages spécifiques (hydrologie, zones montagneuses, etc.) ; besoins en matière de normalisation de certains groupes d'utilisateurs (éducation, opérations d'urgence, autorités gouvernementales à différents niveaux, etc.). Au titre de ce point seront également étudiés le cas des noms d'objets géographiques s'étendant au-delà d'une même souveraineté ainsi que les questions de coopération internationale en matière de normalisation des noms géographiques.

**Documentation**

Documents soumis par les États Membres, les divisions géographiques et linguistiques et les groupes de travail.

**b) Directives toponymiques à l'usage des éditeurs de cartes et autres éditeurs, applicables au niveau international**

Dans sa résolution IV/4, la quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques a recommandé que les pays soient encouragés à publier et à tenir à jour des directives toponymiques à l'intention des éditeurs de cartes et autres éditeurs. Le Responsable de la coordination des activités menées au titre de ce point de l'ordre du jour continue d'aider les États Membres à établir, mettre à jour et diffuser de telles directives. Le Groupe d'experts sera saisi, pour information et examen, d'un rapport élaboré par le Responsable concernant le statut des directives toponymiques nouvelles ou actualisées, les efforts entrepris en vue de diffuser ces directives et d'en faciliter l'accès, et la nécessité d'encourager les États Membres qui ne sont pas encore dotés de telles directives à en établir.

### **Documentation**

Rapport du Responsable de la coordination des directives toponymiques à l'usage des éditeurs de cartes et autres éditeurs applicables au niveau international (GEGN.2/2019/10)

Directives toponymiques à l'usage des éditeurs de cartes et autres éditeurs, applicables au niveau international, soumises par les États Membres.

### **8. Avantages socioéconomiques, appui au développement durable, mesures d'application des résolutions prises ou envisagées et évaluation des travaux du Groupe d'experts (Groupe de travail sur l'évaluation et la mise en œuvre)**

L'un des objectifs du Groupe d'experts est de mener à bien les tâches confiées comme suite aux résolutions adoptées par l'ancienne Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques ou par lui-même, sous sa nouvelle configuration. Au titre de ce point seront présentés et examinés les mesures prises en vue de l'application de ces résolutions et les progrès faits dans ce sens, que ce soit dans le cadre des travaux du Groupe d'experts ou dans les pays. Les débats sur l'application des résolutions devraient permettre d'accomplir de nouveaux progrès, notamment sur le plan socioéconomique et dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À ce jour, 211 résolutions ont été adoptées. Le fonctionnement et l'efficacité du Groupe d'experts feront aussi l'objet de discussions au titre de ce point. Seront notamment examinés la nécessité que les pays en développement parviennent à la normalisation des noms géographiques à l'échelle nationale et les moyens d'accroître l'efficacité des réunions et des organes subsidiaires du Groupe d'experts.

### **Documentation**

Rapport du Groupe de travail sur l'évaluation et la mise en œuvre (GEGN.2/2019/11).

Documents soumis par les États Membres, les divisions géographiques et linguistiques et les groupes de travail.

### **9. Questions relatives à la publicité et au financement des travaux du Groupe d'experts (Groupe de travail sur la publicité et le financement)**

Le Groupe d'experts sera saisi, pour information, du rapport élaboré par le Groupe de travail sur ses objectifs et ses activités s'agissant de mieux faire comprendre l'intérêt de la normalisation des noms géographiques et de renforcer la présence numérique du Groupe d'experts, notamment sur le Web et les médias sociaux ainsi qu'en diffusant le kit d'information à l'usage des médias. Dans son rapport, le Groupe de travail met par ailleurs en avant les efforts déployés pour aider à financer la formation en toponymie, pour créer des autorités nationales compétentes en matière de noms géographiques et pour permettre la participation de représentantes et représentants de pays en développement aux sessions du Groupe d'experts. Ce document vise à faciliter l'échange d'informations entre les membres du Groupe d'experts.

### **Documentation**

Rapport du Groupe de travail sur la publicité et le financement (GEGN.2/2019/12)

Documents soumis par les États Membres, les divisions géographiques et linguistiques et les groupes de travail.

**10. Activités de normalisation à l'échelle nationale en Afrique  
(Équipe spéciale pour l'Afrique)**

L'Équipe spéciale pour l'Afrique a été créée par le Groupe d'experts à sa vingt-deuxième session, en 2004, dans le but d'encourager et de renforcer la normalisation des noms géographiques sur le continent. Le Groupe d'experts sera saisi du rapport de l'Équipe spéciale, dans lequel seront décrites les activités menées entre 2017 et 2019, y compris la participation à la réunion annuelle du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Le Groupe d'experts est invité à adopter le rapport de l'Équipe spéciale et à formuler des orientations sur la voie à suivre.

**Documentation**

Rapport de l'Équipe spéciale pour l'Afrique (GEGN.2/2019/19).

Documents soumis par les États Membres et les divisions géographiques et linguistiques.

**11. Formation en toponymie  
(Groupe de travail sur les stages de formation en toponymie)**

Le Groupe d'experts sera saisi du rapport du Groupe de travail présentant ses activités de coordination et d'assistance s'agissant des stages de formation en toponymie organisés par un pays hôte, l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire ou la division compétente du Groupe d'experts. Dans le rapport, il sera également fait état des dernières avancées en matière de formation en ligne (concernant notamment le module de formation en ligne à la toponymie et le manuel connexe).

**Documentation**

Rapport du Groupe de travail sur les stages de formation en toponymie (GEGN.2/2019/13).

Documents soumis par les États Membres, les divisions géographiques et linguistiques et les groupes de travail.

**12. Terminologie toponymique  
(Groupe de travail sur la terminologie toponymique)**

Créé en 1989, le Groupe de travail sur la terminologie toponymique est chargé d'établir un glossaire de la terminologie toponymique, d'examiner les mises à jour du glossaire et de créer une base de données terminologiques fonctionnelle. Plusieurs éditions du *Glossaire de termes pour la normalisation des noms géographiques* ont été publiées, la dernière datant de 2002. Lors de la neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, tenue à New York en 2007, un additif au *glossaire* a été approuvé.

Le Groupe d'experts sera saisi du rapport du Groupe de travail sur les activités menées par ce dernier s'agissant de mettre à jour le glossaire de la terminologie toponymique et d'établir une base de données terminologiques fonctionnelle. Il sera également saisi des rapports élaborés sur ce sujet par les spécialistes de ses différentes divisions. Le Groupe d'experts est invité à adopter le rapport du Groupe de travail et à formuler, à l'intention de ce dernier, des orientations sur la voie à suivre.



### **Documentation**

Rapport du Groupe de travail sur la terminologie toponymique (GEGN.2/2019/14).

**13. Les noms géographiques en tant qu'expressions de culture, de patrimoine et d'identité (y compris les questions intéressant les langues autochtones, minoritaires et régionales et le multilinguisme)  
(Groupe de travail sur les noms géographiques et le patrimoine culturel)**

Créé comme suite à la résolution VIII/1 de la huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, tenue à Berlin en 2002, le Groupe de travail se nommait initialement Groupe de travail sur la promotion des noms géographiques utilisés par les groupes minoritaires et les autochtones.

Le Groupe de travail a pour mission de superviser les activités de promotion des noms géographiques utilisés par les groupes minoritaires et autochtones aux fins de la préservation et de la redynamisation de la culture de ces groupes. Il contribue à mettre en avant le lien entre les noms géographiques et le patrimoine culturel et à aider les pays à adopter des stratégies permettant de le préserver. Le Groupe d'experts sera saisi du rapport du Groupe de travail, dans lequel ce dernier décrira les activités menées au titre de son plan de travail. Il sera également saisi de rapports établis par les spécialistes des divisions à ce sujet. Il est invité à adopter le rapport du Groupe de travail et à formuler des orientations sur la voie à suivre.

### **Documentation**

Rapport du Groupe de travail sur les noms géographiques et le patrimoine culturel (GEGN.2/2019/15).

Documents soumis par les États Membres, les divisions géographiques et linguistiques et les groupes de travail.

**14. Exonymes  
(Groupe de travail sur les exonymes)**

Le Groupe de travail sur les exonymes a été créé en 2002, conformément à la résolution VIII/4 de la huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Le Groupe d'experts sera saisi de documents relatifs aux tendances actuelles en matière d'exonymie soumis par des spécialistes, conformément à la résolution III/18 de la troisième Conférence, ainsi que d'un document dans lequel il sera fait état de l'avancement du projet d'inventaire des exonymes, en application des résolutions II/28, II/29 et II/35 de la deuxième Conférence, et de la résolution III/19 de la troisième Conférence. Le Groupe d'experts est invité à examiner les documents soumis et à réfléchir à la voie à suivre.

### **Documentation**

Rapport du Groupe de travail sur les exonymes (GEGN.2/2019/16).

Documents soumis par les États Membres et les experts des groupes de travail.

**15. Fichiers de données toponymiques et nomenclatures (traitement de données et outils, gestion de bases de données et diffusion de données : produits et services)  
(Groupe de travail sur les fichiers de données toponymiques et les nomenclatures)**

Au titre du point 15 de l'ordre du jour provisoire seront examinées diverses questions, touchant aux thèmes suivants : la structure et le contenu des fichiers de

données toponymiques, la création et la maintenance des bases de données et des nomenclatures et les produits connexes, et les aspects liés aux formats et normes d'échange de données toponymiques. Les débats porteront aussi bien sur des points techniques (collecte de données assistée par informatique, catégorisation et modélisation de données ou applications Web des bases de données) que sur des questions plus stratégiques (promotion d'une meilleure intégration de l'information relative aux noms géographique dans les infrastructures nationales et internationales de données géospatiales et réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable). Les sujets ci-après pourraient également être abordés : enseignements tirés des programmes ou projets menés aux échelons national ou international en matière de noms géographiques et aux pratiques optimales pouvant être suivies, notamment aux fins de l'exploitation et de la validation, avec un soutien technique, des informations géographiques soumises à titre volontaire et des données de production participative dans le cadre des travaux de normalisation toponymique menés sur le plan national.

#### **Documentation**

Rapport du Groupe de travail sur les fichiers de données toponymiques et les nomenclatures (GEGN.2/2019/17).

Documents soumis par les États Membres, les divisions géographiques et linguistiques et les groupes de travail.

### **16. Systèmes d'écriture et prononciation (Groupe de travail sur les systèmes de romanisation)**

Le Groupe d'experts sera saisi, pour examen, du rapport du Groupe de travail sur les systèmes de romanisation présentant en détail les activités de suivi de l'état d'avancement des systèmes de romanisation mis au point dans les pays qui n'utilisent pas l'alphabet romain et de l'état d'application des systèmes approuvés par l'Organisation dans les pays concernés. Par ailleurs, les pays participant à la session pourront faire part de leurs progrès s'agissant de mettre au point et d'appliquer des systèmes de romanisation des noms géographiques. Des documents relatifs à la prononciation des noms géographiques pourront également être présentés.

#### **Documentation**

Rapport du Groupe de travail sur les systèmes de romanisation (GEGN.2/2019/18).

Documents soumis par les États Membres, les divisions géographiques et linguistiques et les groupes de travail.

### **17. Autres questions de toponymie**

Les États Membres, les divisions et les groupes de travail du Groupe d'experts peuvent être amenés à soumettre des communications techniques ne correspondant pas au mandat de tel ou tel groupe de travail ni à un point précis de l'ordre du jour. Au titre du présent point, qui relèvera directement de la présidence, le Groupe d'experts sera donc saisi de documents ne rentrant dans aucune autre catégorie.

#### **Documentation**

Rapports soumis par les États Membres, les divisions géographiques et linguistiques et les groupes de travail.

**18. Modalités d'organisation de la session de 2021 du Groupe d'experts**

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur du Groupe d'experts, qui figure en annexe à la décision 2018/264 du Conseil, le Groupe d'experts examinera à sa prochaine session l'ordre du jour provisoire et les dates proposées pour la session de 2021. Les représentantes et représentants participant à la session auront la possibilité de proposer que l'ordre du jour provisoire soit modifié ou que de nouveaux points y soient ajoutés.

**Documentation**

Ordre du jour provisoire de la session de 2021.

**19. Questions diverses**

Les États Membres et les représentantes et représentants des divisions ont la possibilité d'appeler l'attention du Groupe d'experts sur diverses questions.

**Documentation**

*Aucun document requis.*

**20. Présentation et adoption des décisions**

Toutes propositions soumises au Groupe d'experts pour examen le seront au titre de ce point. Le Groupe d'experts sera saisi d'un document interne contenant les projets de décisions et de résolutions soumis par les rapporteurs et sera appelé à adopter les décisions de la session de 2019.

**Documentation**

Document interne contenant les projets de décisions.

**21. Adoption du rapport sur les travaux de la session de 2019**

Le Groupe d'experts sera saisi du rapport sur les travaux de la session de 2019, qui portera notamment sur l'organisation des travaux. Il sera invité à adopter ce rapport et à demander aux rapporteurs d'en élaborer une version finale simplifiée pour soumission au Conseil économique et social.

**Documentation**

Projet de rapport sur les travaux menés par le Groupe d'experts lors de la session de 2019.

**22. Élection du Bureau de la session de 2021**

L'élection des membres du Bureau se déroulera conformément aux articles 7 et 8 du règlement intérieur, qui figure en annexe à la décision 2018/264 du Conseil.

**Documentation**

*Aucun document requis.*

**23. Clôture de la session**

Conformément à l'article 14 du règlement intérieur du Groupe d'experts, la présidence déclarera la clôture de chaque séance plénière du Groupe.